



SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://69.fo-snudi.fr>

**« Revalorisation » du 1^{er} janvier 2017 :
les personnels auront une augmentation comprise entre 0,25€ et 22,15€ !**

Si la « revalorisation » est virtuelle, la réforme de l'évaluation est bien réelle !

Les décrets concernant les nouveaux indices des enseignants ont été publiés le 29 novembre 2016.

D'aucuns saluent une « véritable revalorisation ». A contrario, le SNUDI-FO maintient son analyse : le décret du 29 novembre confirme que la revalorisation annoncée n'est qu'un miroir aux alouettes mis en place au moment où la ministre veut faire passer sa réforme de l'évaluation des enseignants, réforme qui instituerait le management dans l'éducation nationale, les promotions à la tête du client...

Jugez vous-même ! Voici le gain échelon par échelon en indice majoré :

Echelon	Indice majoré actuel 2016	Augmentation	Augmentation provenant d'un transfert de l'ISAE	Augmentation « réelle » sans le transfert d'ISAE	Indice majoré 1 ^{er} janvier 2017
2	376	+7	+4	+3	383
3	432	+8	+4	+4	440
4	445	+8	+4	+4	453
5	458	+8	+4	+4	466
6	467	+11	+4	+7	478
7	495	+11	+4	+7	506
8	531	+11	+4	+7	542
9	567	+11	+4	+7	578
10	612	+8	+4	+4	620
11	658	+6	+4	+2	664
4 HC	642	+ 10	+4	+ 6	652
5 HC	695	+ 10	+4	+ 6	705
6 HC	741	+ 10	+4	+ 6	751
7 HC	783	+ 10	+4	+ 6	793

Les indices majorés sont augmentés de 6 à 11 points. Mais sur cette augmentation, 4 points proviennent d'un transfert de l'ISAE et ne constituent donc pas une amélioration du bas de la fiche de paie !

L'augmentation indiciaire « réelle » est donc comprise entre de 2 à 7 points en fonction des échelons.

Dans le même temps, la retenue pour pension civile, prélevée sur notre salaire, passe de 9,94% à 10,29%.

D'un côté, la valeur de l'indice majoré est légèrement augmentée. De l'autre, un prélèvement sur les traitements augmente. Quelle sera alors l'ampleur de la « revalorisation » de la ministre au 1^{er} janvier 2017 ? Tournez la page pour le savoir !

Echelon	Traitement net actuel*	Traitement net au 1 ^{er} janvier 2017*	Augmentation du traitement net	Evolution de l'ISAE nette (dont une partie passe dans le traitement)	Augmentation réelle au 1^{er} janvier 2017
2	1439,03 €	1 460,06 €	+ 21,03 €	-12,75 €	+ 8,28 €
3	1653,34 €	1 677,35 €	+ 24,01 €	-12,75 €	+ 11,26 €
4	1703,09 €	1 726,91 €	+ 23,82 €	-12,75 €	+ 11,07 €
5	1752,86 €	1 776,47 €	+ 23,61 €	-12,75 €	+ 10,86 €
6	1787,31 €	1 822,21 €	+ 34,90 €	-12,75 €	+ 22,15 €
7	1894,44 €	1 928,95 €	+ 34,51 €	-12,75 €	+ 21,76 €
8	2032,23 €	2 066,19 €	+ 33,96 €	-12,75 €	+ 21,21 €
9	2170 €	2 203,43 €	+ 33,43 €	-12,75 €	+ 20,68 €
10	2342,22 €	2 363,54 €	+ 21,32 €	-12,75 €	+ 8,57 €
11	2518,28 €	2 531,28 €	+ 13 €	-12,75 €	+ 0,25 €
4 HC	2457,04 €	2 485,53 €	+ 28,49 €	-12,75 €	+ 15,74 €
5 HC	2659,88 €	2 687,58 €	+ 27,70 €	-12,75 €	+ 14,95 €
6 HC	2835,92 €	2 862,94 €	+ 27,02 €	-12,75 €	+ 14,27 €
7 HC	2996,67 €	3 023,05 €	+ 26,38 €	-12,75 €	+ 13,63 €

* *Traitement net calculé pour la zone 2 (indemnité de résidence de 1%) sans la déduction de la mutuelle*

Ainsi, la « revalorisation » de Mme Vallaud-Belkacem est comprise entre +0,25€ par mois (pour les collègues au 11^{ème} échelon) et +22,15€ par mois (pour les collègues au 6^{ème} échelon)

La « revalorisation » est donc bien virtuelle, contrairement à la réforme de l'évaluation qui, à la place de la notation et de l'inspection, instaure le management dans l'éducation nationale, un accompagnement qui maintiendra tous les collègues sous pression et les promotions à la tête du client !

Le SNUDI-FO invite les personnels à signer massivement la pétition pour demander à la ministre de renoncer à sa réforme de l'évaluation.

La fédération FO de l'enseignement a proposé à la CGT et à SUD une initiative nationale pour remettre les pétitions à la ministre. La FSU a été informée de cette démarche

Continuons à signer massivement la pétition pour l'abandon de la réforme de l'évaluation des enseignants !